

Tour Montet-Octroi
9 Square de Liège
B.P. 66
54502 VANDOEUVRE LES NANCY
Ligne de Tram 1 – arrêt Montet-Octroi

Tél : 03.83.51.65.98

Fax : 03.83.56.49.38

montet.octroi@notaires.fr

*Aurélie BROGARD
Méline DUPONT
Marie GERARDIN
Notaires assistants*

Objet: DB/MANDAT EXCLUSIF DE RECHERCHE D'ACQUEREURS PAR APPEL D'OFFRES

MANDAT EXCLUSIF DE RECHERCHE D'ACQUEREURS PAR APPEL D'OFFRES

(Décret n°78-26 du 8 mars 1978)

(Arrêté ministériel du 27 mai 1982)

LE MANDANT

Monsieur Stéphane HABLLOT,
AGISSANT en qualité de MAIRE de ladite Commune
En vertu d'une décision en date à VANDOEUVRE LES NANCY du 30 mars 2018 n 146

L'OFFICE NOTARIAL MANDATAIRE

Maître : Dominique BRAVETTI Code CRPCEN : 54072

Adresse : Tour Montet-Octroi - [9 Square de Liège](#) - BP 66

Code postal : 54502 Ville : VANDOEUVRE LES NANCY

Téléphone : [03.83.51.65.98](tel:03.83.51.65.98) Télécopie : [03.83.56.49.38](tel:03.83.56.49.38)

Adresse courriel : montet.octroi@notaires.fr

Mandat de recherche des acquéreurs par appel d'offres sous plis cachetés pour les BIENS ET DROITS IMMOBILIERS ci-après désignés :

Sur la commune de VANDOEUVRE LES NANCY,
Un terrain à construire

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance
BC	92	AUX RAILLEUX	10a 86ca

ESTIMATION - EMOLUMENT DE NEGOCIATION :

Prix minimum net VENDEUR HT 200€/m2 soit 217.200€ hors droits et taxes

217.200,00€ HT

Successeurs de Maîtres DUPONT et HEIM

SELARL de notaires au capital de 8.000,00 € - Membre d'une association agréée.

+ émoluments de négociation TTC POUR LE NOTAIRE ZERO EUROS
Me BRAVETTI renonce à prendre des honoraires de négociation. ZÉRO €

+ frais complémentaires / Frais dits "frais de commercialisation" pour la
procédure de vente sur appel d'offres à la charge de la Mairie 2.000,00 €
Deux mille Euros (2.000,00 Euros)
= Prix de présentation = 217.200 Euros
Euros / S'y ajouteront les frais dits de
Notaires, de l'ordre de 2,5% du prix, frais "réduits".

En conséquence le MANDANT autorise expressément l'OFFICE NOTARIAL à

1°- Constituer le dossier nécessaire à la recherche et à l'information de tout
acquéreur éventuel(notamment hypothécaire et d'urbanisme) ET CE DÈS AVANT
LES PRÉSENTES ;

2°- Effectuer toutes publicités selon la procédure et les méthodes préconisées en la
matière ;

3° - Solliciter les offres de tous les amateurs avec ou sans collaboration de tous
professionnels, MÊME À UN PRIX INFÉRIEUR ;

4° - Procéder à toutes les visites du bien à vendre, levées de plans ; prendre et publier
toutes photographies ou documents visuels ;

5° - Retirer de tous tiers ou administrations toutes pièces et renseignements utiles :
titres de propriété, certificats d'urbanisme ou d'alignement, renseignements
hypothécaires, etc...
D'une façon générale, faire tout ce qui paraîtra utile au mandataire pour rechercher
des acquéreurs ;

6° - Procéder à la réception des offres sous plis cachetés, ET A LEUR
DÉPOUILLEMENT ET LEUR CLASSEMENT, et transférer le tout à la Mairie,
dont le Conseil Municipal est seul compétent et sera seul décisionnaire au regard du
prix proposé et du projet, ainsi qu'au vu de l'avis d'une commission ad hoc constituée
spécialement à cet effet.

Le projet devra être détaillé, qualitatif du point de vue architectural et s'intégrer dans
l'existant. Il devra respecter le PLU de la Commune (Zone UC), et le règlement de la
zone. A TITRE DE CONDITION ESSENTIELLE ET DÉTERMINANTE,
L'ACQUÉREUR DEVRA RESPECTER LE PROJET PROPOSÉ ET CHOISI, le
Notaire ayant toute latitude en termes de clauses d'actes pour entériner cela
notamment par le biais d'une cession foncière avec charges. La préférence sera
accordée à de l'habitat individuel avec 2 maisons d'habitation maximum. Un petit
programme de logements intermédiaires de qualité et de hauteur raisonnable, avec 2
ou 3 logements, pourrait également être envisagé ;

7° - Convoquer les parties dans les dix jours suivant la délibération de la Commune pour la signature de l'avant contrat.

PUBLICITES ET VISITES

La publicité sera effectuée par les services de la Mairie et par l'Etude, qui sera remboursée sur présentation de factures des frais de publicité engagés (outre les deux mille Euros de frais de commercialisation).

La Mairie se réserve le droit de communiquer le cadre établi par l'office notarial pour permettre aux amateurs d'effectuer une offre.

La publicité effectuée par l'Etude le sera sur divers supports (internet, papier, affichage, journaux locaux, lien de téléchargement) sans que cette liste soit limitative ou exhaustive).

ESTIMATION - EMOLUMENT DE NEGOCIATION

Les frais seront dus par L'ACQUÉREUR, sauf ce qui est dit ci-dessus, et payable au moment de la signature de l'acte.

En cas de prix proposé par l'acquéreur retenu, inférieur ou supérieur à la valeur de présentation ci-dessus précisé, les frais de mutation dits "frais de Notaire" seront recalculés conformément aux taux fixés ci-dessus.

Ils devraient être compris, sauf à parfaire ou à diminuer, autour de 2.50% du prix de vente retenu et à la charge de l'acquéreur.

Ici précisé que le MANDANT prendra, outre les frais de publicité avancés par l'Etude, et les deux mille euros ttc de frais de commercialisation, aussi à sa charge les frais d'établissement des certificats obligatoires conformément à la réglementation en vigueur ; le tout s'il en existe.

DUREE DU MANDAT

Le présent mandat est donné jusqu'à la signature de l'acte authentique de vente, à compter de la date de signature du présent mandat.

Il est bien évident que Me BRAVETTI s'interdit de commercialiser le bien par un autre biais.

Sur le calendrier "idéal", la première publicité aurait lieu début avril 2018, le dépouillement des offres et l'acte de dépôt auraient lieu entre mi juillet au mieux et mi août au plus tard, la commission ad hoc se réunirait à la suite, le Conseil municipal déciderait fin septembre et le compromis de vente (ou la vente définitive en fonction des modalités de financement et de la disponibilité des fonds) serait signé mi octobre.

CONDITIONS GENERALES

Le MANDANT mandate expressément l'Office Notarial susnommé pour prêter son concours à la vente, au sens des articles L 271-1 du CCH et suivants et confie par les

présentes la charge de ses intérêts pour la rédaction des actes à intervenir et de la convention avec l'acquéreur (promesse unilatérale ou compromis de vente).

Le MANDANT s'interdit de porter des offres, directement ou indirectement même par personne interposée.

Le MANDANT reconnaît, savoir :

- avoir pris connaissance du présent document et de ses annexes éventuelles, avoir sollicité et obtenu toutes explications nécessaires de l'Office Notarial notamment sur la ventilation du prix exprimée ci-dessus;
- avoir reçu une copie dudit mandat de recherche;
- s'agissant d'un mandat de recherche d'acquéreurs, qu'au cas où il refuserait d'accepter toute offre dépassant valeur de présentation ci-dessus, il serait redevable à l'Office Notarial sous-visé, à titre de clause pénale, d'une indemnité correspondant à, savoir :
- la couverture des frais et débours liés à la mise en vente du BIEN (sur productions de justificatifs notamment frais de déplacement, de publicités et d'hébergement sur le site),
- l'émolument de négociation suivant le barème énoncé ci-dessus calculé sur l'offre la plus adaptée.
- qu'au cas d'absence d'offres ou au cas il retirerait le bien ci-dessus avant l'expiration du mandat et la réception des offres, il s'engage à rembourser à l'Office Notarial une indemnité forfaitaire de 2.000€ et de le couvrir de ses frais de publicité et débours ;

Enfin le MANDANT :

- déclare n'avoir signé aucun autre mandat et s'interdit de prendre toute initiative juridique ou matérielle sur le bien sans en référer préalablement au NOTAIRE,
- s'oblige à fournir au plus tard pour le jour des visites les divers certificats obligatoires ou de charger l'Office notarial de les faire établir, le tout aux frais du MANDANT, étant ici précisé que cette formalité est d'ores et déjà accomplie.

Fait en un exemplaire unique qui demeurera en possession de l'office notarial figurant en tête des présentes, à VANDOEUVRE LES NANCY

Monsieur Le Maire Stéphane HABLOT pour Le(s) MANDANT(S)

Faire précéder la signature de la mention

'Bon pour mandat de recherche d'acquéreurs' (Dater et signer)

" bon pour mandat de recherche d'acquéreurs
le 04/04/2018.


